

LETTRE D'INFORMATION N° 4

PROJET DE CREATION D'UN PARC NATUREL REGIONAL CORBIERES-FENOUILLEDES

Lettre éditée par l'Association d'émergence du PNR Corbières-Fenouillèdes - juillet 2015



Un temps fort: L'avis d'opportunité

En décembre 2014, nous vous annoncions la visite des rapporteurs pour l'avis d'opportunité. Cette dernière a eu lieu les 3-4 et 5 mars 2015. Cette étape se déroule en 2 temps:

- l'accueil d'une délégation de rapporteurs pour une visite du territoire
- une audition des porteurs du projet au Comité National de Protection de la Nature (CNPN) / Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Environnement (MEDDE).

Cette étape est incontournable dans un projet de PNR. Elle doit permettre au Préfet de Région de formuler un avis concernant la demande de l'Association d'émergence du PNR Corbières-Fenouillèdes et de la Région Languedoc- Roussillon sur la création d'un PNR.

L'accueil de la délégation des rapporteurs pour la visite du territoire

La délégation

Elle était constituée de 4 personnes, une du CNPN (M Urbano), une du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'environnement (Mme Celdran) et 2 de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux (M Raoult et Mme Thao). Cette délégation d'experts, habituée à formuler des avis sur le sujet, est venue se rendre compte de l'intérêt, de la pertinence et de la cohérence de notre territoire au regard d'une candidature PNR. Ces rapporteurs étaient accompagnés de techniciens des services de l'Etat (DREAL-DDTM), de la Région et des Départements qui suivent localement le projet.



Rencontre à la Maison de la randonnée à Bugarach

Une visite du territoire sur mesure

Cette visite s'est déroulée sur 2 jours avec un accueil, en soirée le 3 mars, afin d'introduire la démarche du projet, le travail engagé dans le cadre de l'étude de faisabilité-opportunité et de présenter le périmètre d'étude proposé. Les principaux élus porteurs de la démarche ont partagé avec la délégation le 1er repas au cours duquel ils ont pu échanger sur leur motivation et leur mobilisation pour le projet.

Pour des raisons logistiques et géographiques, la délégation a été accueillie et hébergée à Cucugnan, point à partir duquel 2 parcours de visite ont été organisés. L'ambition étant de donner le meilleur aperçu possible de la richesse et de la diversité du territoire, les journées ont été bien remplies et le timing serré.

Itinéraire du 4 mars- 208km/5h10 de trajet

Du Fenouillèdes à la moyenne
vallée de l'Aude
Cucugnan- Maury-Sournia-Axat-
Rennes le Château-
Les hautes Corbières occidentales
Rennes le Château-Mouthoumet-
Lagrasse- Cucugnan



Dans le bus....

Itinéraire du 5 Mars- 105 km/2h40 de trajet

Cœur de Parc
Cucugnan- Bugarach-Galamus-
Maury
Cœur de Parc, serres, garrigues
et vignobles
Maury-Vingrau-Tuchan

En plus des élus présents à ces journées de visites pour commenter le territoire et répondre aux questions, des experts, spécialistes de la flore, de la faune, de la géologie, de l'hydrogéologie, de l'histoire du territoire étaient présents dans le bus ou à certaines étapes du parcours pour expliquer la richesse, et les enjeux de préservation et valorisation de notre patrimoine naturel et culturel.



Etape dans les gorges de Galamus

Exemples de thématiques abordées lors de la visite:

Richesse patrimoniale du fleuve Aude et Agly et enjeux de protection du cours d'eau- Prise en compte des réservoirs de biodiversité, des changements climatiques dans les orientations de gestion et enjeux de développement de la filière bois locale- Présentation des actions menées dans le Cadre de Natura 2000- Préservation des villages de caractère: Lagrasse - Potentiel de développement des énergies renouvelables et enjeux environnementaux- Viticulture: prise en compte de la consommation d'eau, des prélèvements et des traitements phytosanitaires, ...

Partenaires mobilisés : DREAL, Service départemental de l'Architecture et du patrimoine 11, DDTM66- Comité de Massif Pyrénées, Région Languedoc Roussillon, Conseils Généraux, Pays de la vallée de l'Agly, Chambre d'agriculture de l'Aude, SMMAR, Syndicat du bassin de l'Agly, ONCFS, Cave des producteurs du Mt Tauch, Cru Maury, CAUE 66, ONF, Charte forestière du Pays de la haute vallée de l'Aude, Société française d'Orchidophilie, Fédération Aude Claire, LPO, Mairie de Maury, Mairie de Cubières, Mairie de Lagrasse, Mairie de Rennes le Château, David Maso (historien, archéologue), Laurent Herman (hydrogéologue), Hartmet Schultze (géologue), M Olmière, M Lacombre (éleveurs),



Rencontre avec les Producteurs du Mont Tauch

MERCI à tous les partenaires présents, qui ont contribué à la réussite de ces journées !

L'audition au CNPN / Ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'environnement



La délégation à la Défense à Paris

Jeudi 21 mai 2015, une délégation de l'association d'émergence du Parc Naturel Régional Corbières-Fenouillèdes (M Baro, Président de l'association d'émergence et Vice président du Département de l'Aude, Mme Delieux, Conseillère régionale de la Région Languedoc Roussillon et vice présidente de l'Association d'émergence M Chivilo vice président de l'Association d'émergence et Conseiller Départemental des PO, et M Fourlon membre de l'association d'émergence, et Vice Président de la Communauté de Communes Agly- Fenouillèdes, ainsi que des techniciens en charge du suivi du dossier, Mme Pinto et Mme Blanc) a été reçue au ministère de l'environnement, de l'écologie et du développement durable pour défendre le projet de PNR CF auprès de la commission d'experts du Comité National de la Protection de la Nature (CNPN).

Cette délégation a été entendue pour défendre la cohérence du périmètre d'étude du projet de PNR à 106 communes et répondre aux interrogations de la commission sur les enjeux environnementaux repérés lors de la visite des rapporteurs au mois de mars dernier. Suite à cette audition, le CNPN formulera un avis qui sera rendu au Ministère de l'Ecologie du développement durable et de l'énergie qui le transmettra au Préfet de Région.

La formulation d'un avis favorable, sans modification du périmètre d'étude représente un enjeu important. La délégation des élus du bureau de l'Association d'émergence du PNR CF s'est attachée à répondre aux remarques du CNPN concernant la nécessité d'affirmer la gouvernance de la démarche, et un projet de développement durable avec des stratégies fortes concernant le développement des énergies renouvelables, et la préservation de la biodiversité et des paysages.

Les prochaines étapes

Le passage de cette étape de l'avis d'opportunité, permettra de poursuivre la procédure de création du PNR et d'enclencher le travail d'élaboration de la charte du PNR. Le travail d'étude, de réflexion et de concertation mené, dans le cadre de l'élaboration de la charte amènera les collectivités à préciser leurs engagements. Rappelons que la charte sera le document de référence qui permettra aux communes signataires d'obtenir la reconnaissance du label PNR.